

# COMITE de DEFENSE et de DEVELOPPEMENT du CENTRE HOSPITALIER de CREIL

## Pourquoi nous battons-nous pour sauver l'Hôpital Public de Creil?

**Parce qu'il est en grand danger**, malgré les apparences et les déclarations à double sens de la direction de l'Agence Régionale de Santé.

Notre Hôpital, ainsi que celui de Senlis, est au bord de la faillite financière nous dit-elle. C'est malheureusement très vrai.

Qui l'y a mis, ainsi que la plupart des hôpitaux Publics? Voila la question.

**L'histoire des déficits de nos hôpitaux est fort simple.**

Considérant que les dépenses de Santé Publique étaient trop élevées, alors que la démonstration de la qualité de cette organisation mise en place par le Conseil National de la Résistance, avait lieu sous nos yeux, les gouvernements successifs, à des degrés divers, ont décidé de réduire les recettes des Hôpitaux Publics par le jeu du financement de son activité (aujourd'hui appelé: tarification à l'activité) et de l'assèchement des recettes de la sécurité sociale (exonérations des cotisations patronales en cascade).

Ainsi organisée, la faillite financière des Hôpitaux a permis de justifier le pire: les plans de retour à l'équilibre financier, c'est à dire les pressions exercées sur les Directions d'Hôpitaux, leur Conseil d'Administration, puis de Surveillance, les personnels et plus largement les élus. Il faut, leur a t'on radoté sans fin, accroître la productivité (des soins!), se "recentrer" sur le traitement du malade, c'est à dire externaliser les services dits "techniques" (cuisines, entretien, stérilisation, nettoyage...), c'est à dire les livrer à l'activité privée, affranchie des conventions protégeant emploi, formation, conditions de travail et salaires, et réduire l'offre de soins par regroupement, concentration, c'est à dire diminution des capacités d'accueil et de l'emploi.

Et puis, fin du fin, la clef des réformes en cours dans le cadre législatif fixé par la loi (2 Juillet 2009) dite par antiphrase "Hôpital-Patient,-Santé-Territoire", on en arrive à ce que l'on dissimule sous le terme de **Convergence Public-Privé**, l'introduction par doses successives du Privé dans le Public, sous prétexte de "complémentarité", de "rationalité", "d'économie d'échelle", de "soutien réciproque"...On discrédite ainsi le Public, on le condamne après l'avoir fragilisé: voila à quoi nous assistons à Creil, Senlis et ailleurs.

Après l'utilisation scandaleuse de l'activité libérale au sein de l'Hôpital Public voici les "**Groupements de Coopération Sanitaire**" ("G.C.S"., toujours vérifier ce que veulent dire les abréviations): machines de guerre silencieuses contre le Public et frappes chirurgicales dont la "complexité" du fonctionnement réserve l'utilisation (et la compréhension) à des techniciens de haut VOL. Il serait particulièrement intéressant que nos représentants au sein du Conseil de Surveillance demandent à connaître, ils en ont tout à fait le droit, et après tout, peut-être le devoir, les textes des différentes Conventions Privé-Public ("G.C.S") signées depuis vingt ans par l'Hôpital de Creil afin d'en préciser le contenu, mais également le bilan financier. La part qui revient à ces gouffres financiers dans le déficit cumulé de notre hôpital n'est-elle pas prépondérante? En tout cas la Direction de l'époque (récente) avait été amenée à dénoncer le poids financier désastreux du "G.C.S." concernant la Radiologie. Qu'en est-il de la Cardiologie interventionnelle, de la médecine nucléaire, totalement cédée au Privé?

Voila quelques informations concernant le fameux "déficit financier" utilisé comme chantage auprès des Associations de Patients, professionnels de Santé, élus et plus généralement la population dans son ensemble.

Nous reviendrons sur l'autre argument, très utilisé (très intimidant) de l'Agence Régionale de Santé, dont le Directeur, vient d'être mis en grave difficulté par les élus de l'agglomération de Creil, de Senlis, le personnel des deux établissements: la "**démographie Médicale**". Nous resterions muets devant une telle réalité que nous devons admettre sans broncher.

Enfin le dernier volet de l'élégante démonstration de Monsieur Christophe Jacquinet, sera également abordé dans le prochain communiqué: "l'incapacité puérile et destructrice des médecins de Creil et de Senlis à travailler en complémentarité", justifiant un cadre unique de contrainte: la fusion des deux hôpitaux.

**Le refus de la fusion, imposée, quoiqu'il en coûte à ces deux établissements, reste évidemment l'objectif qui semble à notre Comité, indispensable à la poursuite de sa lutte pour la promotion de nos Hôpitaux.**

Nous en discuterons le **Mercredi 7 Septembre à 19h., salle 2 du Centre des Rencontres, 1 rue du Valois à CREIL**, à l'occasion de la prochaine Réunion du Comité